

La France et la construction européenne depuis 1950

a) Les grandes étapes de la construction européenne

Après la Seconde Guerre mondiale, afin d'assurer la paix et le développement économique, six pays européens s'unissent pour créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951). Cette alliance économique débouche en 1957 sur la création de la Communauté économique européenne (CEE), qui instaure un vaste marché commun.

Après des élargissements successifs, d'abord à l'Ouest et au Sud, puis à l'Est, l'Union européenne comptait 28 pays membres, puis 27 au 31 janvier 2020, après le retrait effectif du Royaume-Uni.

b) Des institutions originales pour des projets communs

Le Parlement européen, élu depuis 1979 au suffrage universel direct, représente la voix des citoyens. En 1992, le traité de Maastricht élargit les domaines d'intervention de l'Union : la CEE devient alors l'Union européenne.

Outre le grand marché commun, des projets se créent : l'espace Schengen de libre circulation des personnes, la monnaie commune (l'euro), le domaine spatial (l'Agence spatiale européenne), le domaine de la formation (Erasmus +).

VOCABULAIRE

Élargissement : adhésion de nouveaux États à l'Union européenne.

Espace Schengen : espace européen de libre circulation des citoyens qui englobe 22 États de l'Union et 4 États associés.

Euro : monnaie commune qui englobe actuellement 19 États sur les 27 de l'Union européenne.

Parlement européen : institution représentative des citoyens européens.

c) Une construction politique toujours en marche

Le nombre d'États membres croissant rend difficile la gestion de l'Union. Depuis le référendum de 2005, de nombreux citoyens ont exprimé des doutes sur les orientations politiques et sociales de l'Union. En 2016, les citoyens britanniques ont voté par référendum pour la sortie de l'UE (Brexit). L'accord de retrait a été adopté en octobre 2019 et le Brexit est effectif depuis le 31 janvier 2020.

Des négociations en vue d'élargir l'Union à 31 états à l'horizon 2030 sont en cours, et l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a accéléré le processus de validation des candidatures de l'Ukraine et de la Moldavie par l'UE. Ces deux pays sont devenus candidats officiels en juin 2022.